

Proposition d'intervention pour l'atelier « Migrations et minorités religieuses »
dans le cadre des 3e Rencontres des Études africaines en France
« L'Afrique des/ en réseau »
30 juin, 1^{er} juillet 2014 à Bordeaux

Des prêtres migrants pour un renouveau religieux en diaspora Le cas de la minorité tamoule à l'île Maurice

Pierre-Yves Trouillet
Géographe
Chargé de recherche CNRS
Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud (UMR 8564 EHESS-CNRS, Paris)

Vide d'hommes jusqu'à sa découverte par des marins portugais au début du 16^e siècle, l'île Maurice est une terre d'immigration. L'essentiel de son peuplement s'est fait dans le cadre du développement de son économie dite « de plantation » par les puissances coloniales hollandaise, française puis britannique. Après l'immigration massive de populations d'origines africaine et malgache, un demi-million de travailleurs indiens (*coolies*) ont été recrutés dans le cadre de l'« engagisme » (*indentured labour*) pour remplacer ces esclaves dans les plantations de cannes à sucre suite à l'abolition de l'esclavage à partir du milieu du 19^e siècle.

Les Tamouls, originaires du sud de l'Inde et longtemps surnommés « Malabars » ou « Mal'bars » à Maurice, étaient minoritaires parmi les migrants indiens, si bien qu'ils ne représentent aujourd'hui, d'après le recensement national de 2011, que 6% de la population mauricienne et 12% des hindous de l'île Maurice. Ils ont néanmoins réussi à importer et réancrer leurs traditions religieuses, comme l'attestent leurs nombreux lieux de culte qui jalonnent le paysage mauricien et les fêtes religieuses (dévotionnelles et pèlerines) qu'ils observent chaque année.

Bien qu'ils soient minoritaires sur les plans politique et religieux, les Tamouls mauriciens sont particulièrement revendicatifs dans le champ politique, souhaitant bénéficier de sièges réservés au parlement (en s'inspirant notamment du succès du régionalisme tamoul en Inde du Sud et en mettant en avant l'oppression que connaissent leurs « frères » du Sri Lanka). Leurs dirigeants sont tout aussi actifs dans l'affirmation de leur particularisme religieux, au point d'avoir inventé une « religion tamoule » qu'ils présentent comme distincte de l'hindouisme des Mauriciens originaires du nord de l'Inde ayant la mainmise sur le pouvoir politique depuis l'Indépendance et qui s'opposent à la création d'une catégorie communautaire « tamoule » qui leur permettrait de bénéficier de sièges réservés.

C'est dans ce contexte que la communauté tamoule s'est engagée, depuis une vingtaine d'années, dans un véritable renouveau de cette « religion tamoule » minoritaire. Outre des célébrations religieuses de plus en plus nombreuses et bondées, celui-ci s'exprime notamment au travers de constructions et rénovations de leurs temples dans un style monumental et coloré, inspiré de l'architecture sud-indienne, permettant aux Tamouls d'améliorer considérablement leur visibilité dans le paysage religieux de l'île, ainsi que leur statut socio-symbolique.

Or, pour ce faire, les Tamouls de Maurice ont de plus en plus souvent recours à des prêtres migrants originaires d'Inde et du Sri Lanka, appartenant à la caste des prêtres et érudits brahmanes, dont les recrutements ont pour fonction de « ré-orthodoxiser » et revaloriser les pratiques rituelles locales. L'Etat participe indirectement à ces recrutements en accordant, comme pour

chaque communauté religieuse, des subsides à la Fédération des temples tamouls de l'île (MTTF) qui les reverse aux gestionnaires des temples affiliés.

L'intervention propose de revenir dans un premier temps sur les contextes démographiques, politiques et religieux ayant conduit au recours à ces prêtres migrants par la minorité religieuse tamoule de l'île Maurice, puis de présenter les cadres concrets des migrations de ces prêtres (intégration sociale, cadre réglementaire de leur venue, temps de présence sur le territoire mauricien, parcours migratoires), avant d'examiner leur rôle dans le renouveau religieux tamoul de l'île.